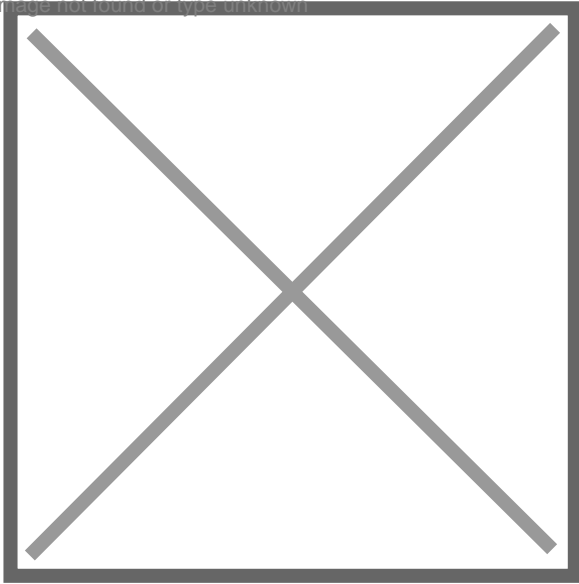


Image not found or type unknown



## Pret aux enfants sans interets

Par **vilain**, le **18/04/2011** à **18:47**

Bonjour,  
jai vendu un bien immobilier avec cet argent je voudrais le preter à mes enfants avec  
remboursement sans interets doit'on le declarer bien à vous merci

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **19:08**

oui, c'est préférable (vous avez un formulaire aux impots pour ça). Mettez quand même  
l'intérêt légal (0.38% cette année), même si vous n'exigez pas, ensuite, le remboursement  
avec les intérêts (histoire de ne pas se voir reprocher une donation déguisée)